

juillet 2023

Horaires de permanences à la mairie

La mairie est ouverte au public aux heures suivantes :

- le lundi après-midi, de 14h à 17h
- le mardi matin, de 9h à 12h
- le jeudi matin, de 9h à 12h

Sites internet

Suivez les actualités et les projets de la commune.

www.marminiac.fr



Visitez également le site de la communauté de communes. Vous y trouverez des informations utiles pour votre quotidien.

www.cc-cazalssalviac.fr



Édito...

L'été est bel et bien arrivé, les écoles ont fermé leurs portes et, au moment où cet éditto s'écrit, nous n'avons eu ni canicule, ni orage (trop) violent, ni sécheresse. La préfecture spécifie même que chez nous, les sols des forêts sont encore correctement humides. Jusque là, tout va bien ! Mais bon, pas tout à fait, vu que les moustiques et les frelons sont trop nombreux, alors que l'inverse peut être dit pour les abeilles... Aussi, la fête de la musique a-t-elle été annulée en raison de la mauvaise météo annoncée, alors que finalement les orages prévus ne nous ont pas touchés avant minuit. Ils n'ont été dévastateurs que le long d'un couloir géographique, certes pas si loin de chez nous, mais il y a eu de quoi nous faire regretter ce renoncement. Quelle déception pour tout le monde! Cette fête était si attendue par les habitants, les musiciens bien sûr, et si bien organisée, dans l'esprit d'ouverture, modus operandi de l'association Le Bocal. L'association se voue à l'organisation d'actions solidement citoyennes, alors n'hésitez pas à toquer à la porte (euh non, il n'y a toujours pas de porte..., mais permanence le mercredi de 10 à 12h), vos idées et/ou vos coups de mains seront les bienvenus.

Concernant les animations locales à venir, après un vide-grenier, une fête musicale va fédérer les initiatives de l'école de musique et de plusieurs associations de la commune. Et puis, chaque week-end ou en semaine, l'occasion de sortir et de faire la fête, pointer ou tirer à la pétanque, faire du sport, se baigner, faire des sorties culturelles, gastronomiques, festivières, ou simplement se reposer dans le calme de la nature... Il faut le reconnaître, nous avons l'embaras du choix à portée de main, et tous les goûts peuvent être satisfaits. N'oubliez pas qu'à l'office de tourisme vous trouverez toutes les informations à ce sujet.

Le conseil municipal est maintenant à mi-mandat. Les deux premières années ont été compliquées pour la mise en place de projets, mais, après beaucoup d'efforts, certains d'entre eux commencent à émerger. Il y a eu néanmoins de nombreux ateliers participatifs sur différents thèmes, plusieurs réunions concernant le pré Lacoste, le projet d'éclairage du bourg, les échanges avec les habitants sur ces sujets. J'espère que vous vous prononcerez encore, en participant aux réunions qui vous seront proposées, concernant le PLUi, les prochaines étapes d'aménagements, etc. ... N'attendez pas la sortie du bulletin pour vous informer des actions prévues sur la commune - le site internet est régulièrement mis à jour mais malheureusement pas assez consulté. La porte de la mairie est ouverte, venez faire connaître vos idées, échanger, je vous invite ainsi à faire vivre, à notre petite échelle, la démocratie locale. Passez un bel été !

Rachel French

Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40
www.cc-cazalssalviac.fr

Offices de tourisme Cazals-Salviac : 05 65 37 02 63 / 05 65 22 88 88

La loi OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

La loi OLD, ou Obligation Légale de Débroussaillage, existe depuis 2012 mais a été renforcée cette année eu égard à la prolifération des feux de forêts en France.

De quoi s'agit-il ?

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et propager un incendie jusqu'aux habitations.

Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Je veux en savoir plus

Scannez le QR code à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone pour accéder aux sites internet utiles.

Office National des Forêts



Service Public



Débroussaillage des chemins ruraux

Il est rappelé aux propriétaires de parcelles longeant les chemins communaux leur responsabilité de débroussaillage de ces chemins.

La loi OLD expliquée

Pour qui ?

Toute la commune de Marminiac se trouve dans une zone soumise à cette obligation.

La loi se fonde sur le constat que c'est **l'activité humaine qui est responsable de la majorité de feux de forêt**. Elle vise donc les propriétaires de bâtis proches de forêts, et non pas les propriétaires des forêts.

Elle s'applique à toute habitation ou bâtiment (garage, piscine, local, cabanon...) située à **moins de 200m** de bois, forêts, plantations, reboisement, landes ou friches. Elle décrète qu'il appartient au propriétaire de la construction d'assurer le **débroussaillage sur un rayon de 50m** autour de son habitation, construction ou autre équipement de toute nature.

Si le rayon de 50m inclut une ou plusieurs autres propriétés sans bâti, cette obligation de débroussaillage s'étend sur la propriété du ou des voisins. Il faut bien évidemment demander l'autorisation de ce dernier avant de procéder au débroussaillage, mais il ne peut s'opposer aux travaux, sauf à les effectuer à ses frais.

Si le rayon chevauche la parcelle d'un tiers sans bâti dans le même rayon qu'un autre propriétaire de bâti, les frais de débroussaillage se partagent entre les propriétaires du bâti.

Et si je ne m'en occupe pas ?

En cas de non-respect de l'obligation de débroussailler, la commune peut effectuer une mise en demeure. Si le défaut de débroussaillage a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, cela devient un délit passible d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Déduction d'impôt

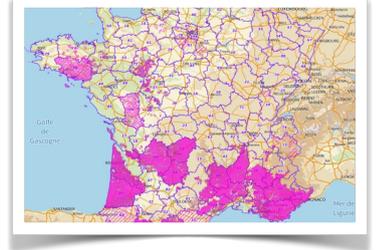
Si vous êtes imposable, il est possible de bénéficier sous certaines conditions d'un crédit d'impôt dans le cadre de travaux de débroussaillage par l'intermédiaire d'un professionnel.

Château d'eau de Davalans

Les travaux ont commencé sur le site du château d'eau de Davalans. L'ancien ouvrage restera bien sûr en service, jusqu'à ce que le nouveau soit terminé. À cette fin et pour dégager la zone d'implantation du nouveau réservoir, la conduite d'alimentation en eau de l'ancien a été déviée de quelques mètres et ré-enfouie. Les fondations du futur château d'eau sont terminées et l'élévation au dessus du niveau du sol va être entreprise.

La réalisation, au rythme des différentes étapes de construction, de contrôle et de validation, mèneront ce chantier jusqu'au tout début de l'année prochaine si tout continue sur la bonne lancée du projet.

En attendant, vous pouvez voir, sur la gauche en roulant sur la départementale qui va vers Belvès, s'élever la grue au dessus des arbres. De Pouchou également, vous pouvez la voir dominer les bois qui entourent le chantier.



État civil



Naissance :

le 20 mars, Chloé Mathilde AUTREAUX GUY

Décès :



le 7 février, Jean Charles DELHERM

le 19 février, Nicole GONCALVES

le 16 avril, Jean GARRIGOU, dit Jacky

le 13 mai, Thierry LEBRETON

Quercy Outdoor - circuits de trail, randonnée et VTT



Sport grandeur Nature! Nous avons nos chemins préférés pour nous balader à pieds ou à vélo ou, pour les plus courageux, faire un footing ou une rando vélo. Désormais, vous pouvez aisément partir à la découverte de chemins anciens qui ont été re-ouverts, ou explorer des chemins que vous connaissez moins, sur d'autres communes, grâce au projet Quercy Outdoor, mené à bien

par Bastien VAUCAN pour la communauté de communes Cazals-Salviac. Les circuits, tous balisés, parcourent le territoire en ne touchant que très peu de goudron et en faisant la part belle à la beauté de nos paysages.

Aux Offices de Tourisme de Cazals et de Salviac, vous trouverez des guides par circuit (15), ou le pack les rassemblant tous. Également et plus simplement, vous pouvez télécharger l'application «Quercy Outdoor» sur votre smartphone, et même, depuis cette même application, télécharger les circuits sur votre téléphone au cas où vous vous trouveriez dans une zone blanche.



L'ouverture des premiers circuits à Cazals aura lieu le **mercredi 26 juillet**. Dans un esprit festif, il y aura des ateliers pour tous les âges, une randonnée et un trail avec guide (*inscriptions gratuites à l'Office de Tourisme de Cazals*), et un concert de Nathan Mameri pour clôturer l'évènement. Les trois restaurants sur la place à Cazals vous proposeront à manger pour le bonheur des grands et des petits. Découvrez cet artiste sportif rigolo qui organise une tournée à vélo chaque année.

Bonne balade !



Vote des taux des taxes directes locales 2023

Vu la conjoncture économique, le conseil municipal a encore une fois voté pour maintenir les taux des taxes directes locales au même niveau que l'année précédente. Les taux n'ont pas été augmentés sur la commune depuis cinq ans maintenant, mais ce n'est pas pour autant que vous n'aurez pas à payer davantage. En effet, les taux locaux s'appuient sur une assiette départementale qui est augmentée chaque année par l'État.



Par ailleurs, consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale, à partir de 2023 la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut être appliquée par les collectivités locales. À Marminiac, le taux de 6,71 % a été voté pour les résidences secondaires, ce qui représente le montant du taux de la taxe d'habitation appliqué jusqu'en 2020, année à laquelle cette taxe a été retirée.

Voir le bas de la page 5 pour les taux votés par le conseil municipal pour 2023.

Projets communaux

Maison Garry

Ce projet est actuellement à l'arrêt en attendant la résolution d'un problème électrique. Outre cela, le projet est presque abouti. L'installation de la cuisine est en passe d'être terminée, ne reste plus que les sanitaires et la pompe à chaleur. La véranda sera démontée en raison de son mauvais état.

Il est toujours prévu de louer cette maison aux artistes en résidence au Foyer - la demande est forte et nous prévoyons une fréquente occupation. La maison pourra également être louée aux habitants de la commune pour aider ponctuellement à loger des invités.

L'aire de jeux sur le pré Lacoste

Nous n'avons pas pu organiser les ateliers prévus ce printemps pour installer la balançoire et la bascule pour les enfants, les tables de pique-nique, les bancs et les poubelles, car nous attendons encore les travaux de terrassement. Nous espérons pouvoir décaler ces ateliers à cet automne.

Ancienne épicerie (Belmon)

Des plans sont à l'étude pour améliorer et sécuriser le rez-de-chaussée, mis à disposition de l'association Le Bocal.

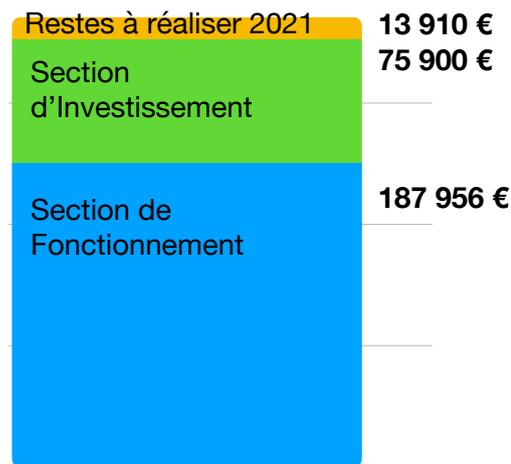
L'étage sera converti en appartement, avec accès par la porte située derrière le bâtiment. Les plans ont été soumis au conseil municipal.

La recherche de partenaires pour des subventions est maintenant en cours et le plan de financement sera soumis pour approbation par le conseil municipal dès qu'il sera établi.

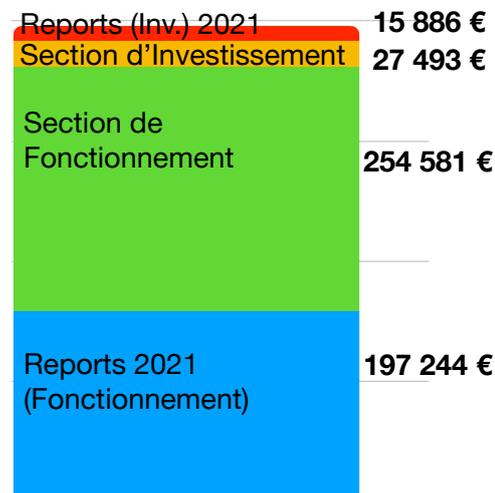
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2021 (Fonctionnement)		197 244,48
REPORTS DE L'EXERCICE 2021 (Investissement)		15 886,29
SECTION DE FONCTIONNEMENT	187 956,72	254 581,13
SECTION D'INVESTISSEMENT	75 900,41	27 493,10
RESTES À RÉALISER au 31/12/2021	13 910,81	
TOTAL	277 767,94	495 205,00
RÉSULTAT		217 437,06

Dépenses



Recettes



Les Subventions aux Associations 2023

Le Bocal - tiers-lieu associatif : 1000 €

APE Côté Cour (parents d'élèves du RPI) : 200 €

École des Métiers (Cahors) : 80 €

Entente Football Cazals-Montcléra : 300 €

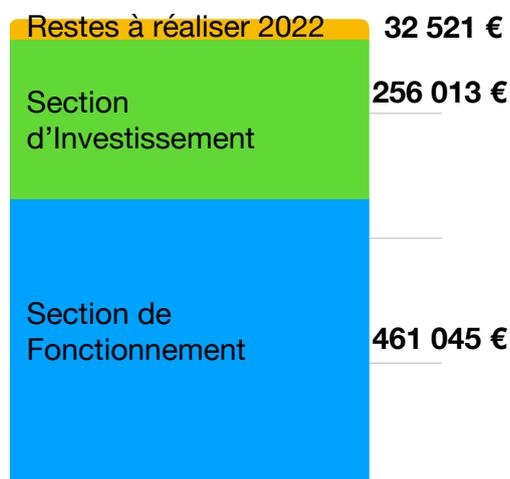
Musée de la Résistance et de la Déportation : 30 €

Restos du Cœur Cazals : 150 € de don en nature

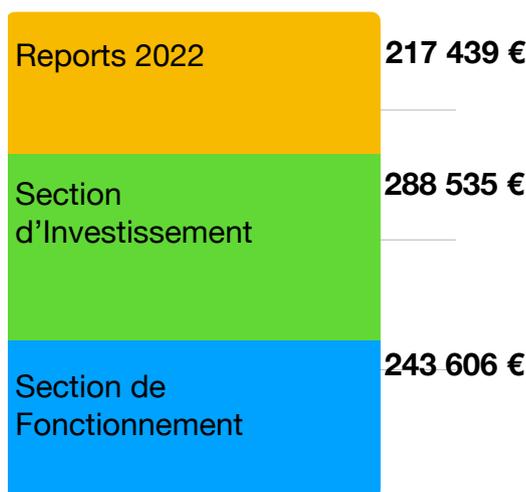
BUDGET 2023

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS 2022 (FONCTIONNEMENT)		217 439,06
SECTION DE FONCTIONNEMENT	461 045,06	243 606,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	256 013,87	288 534,89
RESTES À RÉALISER 2022	32 521,02	
TOTAL	749 579,95	749 579,95

Dépenses



Recettes



Vote des taux des taxes directes locales 2023

Le conseil municipal a, encore une fois, voté pour maintenir les taux des taxes directes locales.

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	Produits
Taxe foncière bâti (TFB)	26,21 %	26,61 %	123 577,00€
Taxe foncière non bâti (TFNB)	42,30 %	42,30 %	8 291,00 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %	10,90 %	4 840,00 €
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	—	6,71 %	20 112,00 €
Total avant mesures compensatoires			156 820,00€
Reversement à l'état la somme de			58 442,00 €

Projets communaux

Acquisition Maison Moles

Suite au décès de Suzanne Moles en 2022, son fils s'est approché de la mairie pour négocier la vente de sa propriété. Pour ceux qui ne la connaissent pas, il s'agit de la grande maison située en face du monument aux morts, à l'angle de la place du Lac et de la route des Moulins.

Ce bâtiment a été, à une époque, une discothèque, puis un restaurant-crêperie. Il est vacant depuis de très nombreuses années. La propriété comprend une grande grange qui donne sur la route des Moulins et qui servirait d'atelier municipal. La maison, elle, ferait l'objet d'une étude pour conversion en deux ou trois appartements.

Le conseil municipal, considérant qu'un espace plus vaste pour l'atelier municipal était plus que nécessaire, a délibéré pour l'acquisition de la propriété au prix de 50 000 €.

Compostage

Une nouvelle loi viendra en application à partir du 1er janvier 2024, qui interdira de jeter toute matière organique de cuisine dans les déchets du bac noir. Les particuliers comme les commerces seront obligés alors de composter ces déchets. Le composteur communal, situé dans l'entrée du jardin Garry, ne suffira probablement pas à traiter le nouveau volume des déchets à composter. Nous allons étudier la possibilité d'organiser un atelier pour construire un deuxième composteur, afin de répondre aux besoins des habitants de Marminiac.

Parole aux associations

La pétanque marminiacoise

Les soirées de pétanque sur le boulodrome de Marminiac ont démarré et continueront tous les vendredis soirs jusqu'au 1er septembre. Ces soirées si conviviales autour d'une partie de pétanque amicale, sont suivies d'une bonne soupe au fromage et la distribution de lots pour tous les joueurs. Pas besoin d'être adhérent de l'association pour jouer, cette soirée est ouverte à tous.

Venez vous inscrire avant 21h car attention, pas de quart d'heure lotois ici, le jeu commence à l'heure ! Si vous venez seul, vous trouverez sûrement quelqu'un qui cherche aussi un partenaire. Sinon, venez à deux, en équipe déjà formée.



Saison Culturelle 2023-2024

La soirée d'ouverture de la saison culturelle Cazals-Salviac est programmée le 16 septembre, et cette année l'évènement aura lieu à Dégagnac, dans la Maison de la Nature, au Jardin Bourian.

Pensez à regarder le blog régulièrement pour avoir toutes les informations sur les spectacles programmés :

<https://saisoniculturellecazalssalviac.wordpress.com/accueil/blog/>

L'Atelier Danse

Et voilà encore une très belle année qui se clôture pour l'Atelier Danse de Marminiac. Avec plus de 90 élèves, l'activité continue à battre son plein et l'association ne s'essouffle pas. Le bourg accueille ainsi de nombreux enfants et adolescents trois après-midi par semaine en temps scolaire, ce qui suscite une animation joyeuse dans le village.



Le gala de fin d'année a de nouveau connu une grande réussite, avec toutes les places occupées lors des deux séances à l'Arsenic, ce qui fait plus de 500 personnes. Les élèves ont super bien assuré et le public, entraîné par l'énergie dégagée, a été ravi.

Bravo et merci à toute l'association, et surtout à Gazi et à Elsa qui font profiter de leur talent et avec bienveillance.

Le Sidéral

Mardi 25 juillet à 20h30 à la salle des fêtes, l'association Le Sidéral vous invite à une soirée à la découverte de Jean-Marie Massou, de sa vie et de son travail depuis son arrivée à Marminiac en 1973 jusqu'à son décès en 2020 à l'âge de 70 ans.



Comment un personnage ayant vécu pratiquement seul dans des conditions précaires et indignes a réussi grâce à son travail titanesque à devenir l'objet d'une grande attention dans le milieu des Arts en Marge?

Contesté, craint ou parfois refoulé, Jean-Marie a continué à travailler sans cesse malgré les rumeurs et les difficultés liées à son état. Des centaines de mètres de galeries souterraines, des collages, des musiques, des dessins, des gravures font maintenant l'objet de visites, d'expositions, de films documentaires, d'articles de presse et de littérature qui intéressent autant le grand public que les professionnels de la santé.

Cette rencontre vous permettra de découvrir comment il a vécu, travaillé et affronté la vie « moderne » sans pour autant renoncer à évoluer avec son époque.

Vous pourrez ainsi juger à votre tour et en connaissance de cause de l'intérêt des projets portés par l'association marminiacoise Le Sidéral et pourquoi pas, vous impliquer avec elle.

Seront exposés quelques gravures, dessins et collages puis présentés des livres, photos, extraits de vidéos et projeté le film documentaire d'Antoine Boutet « Le Plein Pays ».



Pour plus d'infos lesideral.org ou 06 78 90 01 66

Musique au coin de la rue

Une occasion exceptionnelle se présente à Marminiac le **dimanche premier octobre**. C'est la première édition d'un partenariat entre quatre associations de Marminiac : *la pétanque marminiacoise*, le groupe de musique *Bitter Sweet*, *le Bocal* et l'école de musique à Marminiac, connue sous le nom de *Musique au coin de la rue*, et avec la complicité de la famille Bissière à Boissierette.

Cette journée se veut festive, remplie d'activités diverses et variées. En matinée, il y aura une balade musicale à Boissierette, suivi d'un repas à l'école de musique : grillades, frites et crêpes seront au menu et la buvette sera ouverte pour vous rafraîchir. Pendant le repas, nous aurons le plaisir d'écouter les élèves de l'école de musique ainsi que leurs professeurs. Ensuite, *Bitter Sweet* prendra le relais, et nous clôturerons le concert en milieu d'après-midi, par un bal trad. En perspective donc, une belle occasion pour danser sur ces musiques traditionnelles, que vous ne connaissez peut-être pas encore.

Enfin, pour terminer cette journée en toute convivialité, *La pétanque marminiacoise* organisera un concours de pétanque. Et la journée sera rythmée encore, entre les palabres, par le son des tirs et des roulis de boules.

Des informations plus précises sur les horaires seront disponibles sur le site de la commune à partir du mois de septembre.

N'hésitez pas à partager cette invitation avec vos proches. Si vous avez des questions ou des demandes supplémentaires, veuillez contacter l'école de musique au 07 83 47 22 44.



Journée d'animation

Le 23 juillet dans le bourg

Vide grenier – producteurs locaux – artisanat d'art

Le projet de vide-grenier prend tournure et les exposants pourront investir les places du Lac, des Bourniscous, du Puits, ainsi que la rue de la Barrière. Des producteurs locaux seront installés sous la halle et les artisans créateurs devant cette dernière, sous un barnum. Le stand buvette-petite restauration, tenu par l'association organisatrice, Le Bocal, se tiendra devant ... Le Bocal, lequel sera fermé ce jour afin de ne pas porter ombrage aux exposants. Pour les enfants, un atelier maquillage est prévu, toute la journée. Nous vous attendons nombreux !

Si vous voulez participer aux préparatifs, rejoignez-nous pour les différentes installations ou faites des gâteaux ! qui agrémenteront l'offre de la buvette et contribueront donc aux nouveaux projets.

Pour tout contact et notamment réserver un stand, il faut joindre Sabine : 06 08 24 48 33 ou Claudine : 07 51 67 79 89.

Pour info, 2,5 € le ml. Les emplacements sont attribués en fonction de l'ordre d'inscription et des métrages souhaités.

Projet communal

Éclairage public

Une réunion publique, qui conviait en premier lieu les habitants du bourg mais était ouverte à tous les résidents de la commune, a eu lieu le 4 juillet, salle des fêtes. Présentation a été faite des changements à venir, réfléchis au sein du conseil municipal avec la participation de TE46 (Territoire d'Énergie Lot) en charge de l'organisation du service public de l'éclairage public. Les objectifs visés sont avant tout la sécurité et le confort visuel des habitants ainsi que des visiteurs, automobilistes et piétons.



Certains points d'éclairage actuels seront déplacés, certains supprimés. Tous seront changés pour des lanternes du modèle ci-joint, gris anthracite. Des subtilités d'intensité et de couleur de lumière (chaude ou plus froide) seront apportées qui permettront de cibler ici et là les priorités sécuritaires ou esthétiques. La dimension environnementale entre en compte également, eu égard aux chauve-souris par exemple (qui mangent des milliers de moustiques par nuit!). Le nouveau plan d'éclairage sera évidemment plus efficace et permettra pourtant, technologie oblige, une économie d'environ 60 % des dépenses actuelles.

Vendredi soir, c'est le marché sous la halle !

Le marché a réussi son pari d'être présent tout au long de l'hiver et vient de fêter sa première année, en juin.

On compte maintenant un bon nombre de stands qui vendent une intéressante variété de produits. Bien sûr il y a les deux premiers stands à avoir tenté l'aventure, celui d'Élise, qui cultive en BIO différents légumes, des salades, des herbes aromatiques... et celui de Bernard et les vins BIO produits sur notre propre Causse par le collectif de vignerons passionnés par leur terroir : le Domaine des Grézals à Brunet, le Domaine de Chanteloiseau à Pouchou et le Domaine de Las Fargues à Moncalou. Aujourd'hui, Damien propose son poulet fermier, Yolande son miel marminiacois, Mikaël (nouvel habitant de Marminiac) régale vos papilles avec ses assiettes libanaises, tout comme Matthias avec ses burgers, estimés par beaucoup comme les meilleurs à la ronde ! Il y a désormais les fameux pains de Caroline, basée à Montcléra, qui font le bonheur de tous, et les fromages de chèvre, gelées et condiments de Magali.

Le temps du marché à Marminiac est un moment très convivial qui marque, pour beaucoup, le début du week-end et prend un air quasi festif. Le marché se tient de 18h à 20h chaque vendredi soir. Pourquoi ne pas venir cet été faire vos achats et manger sur place, avant de vous rendre au boulodrome pour une partie de pétanque amicale à 21h ?

PLUi

Le projet d'élaboration du PLUi continue son cours. Le diagnostic est terminé et maintenant commencent les réflexions sur l'occupation du sol. Faire un diagnostic est primordial afin de permettre d'en poser les bases.

Il identifie les atouts et les faiblesses du territoire ainsi que les potentiels d'action pour définir un projet pertinent et soutenable à l'échelle de notre communauté de communes.

Le relief du territoire, avec ses vallons et collines, crée des expositions différenciées et une grande diversité écologique. La plupart du temps, les critères de recherche pour l'acquisition d'une maison sont la présence d'un jardin et l'éloignement de voisins. Le confort du bien est évidemment considéré comme un élément très important, et les maisons en pierre restent très prisées. Marminiac est classée comme étant la commune la plus chère, avec un prix au m² légèrement au-dessus de 2 000 € en moyenne. La demande de logement, pour acheter ou louer, ne cesse d'augmenter, ce qui nous amène obligatoirement à réfléchir sur les stratégies politiques à adopter pour faire face à cette pénurie de logements. Des enquêtes menées par la DDT sont actuellement en cours sur le nombre de maisons vacantes dans chaque commune. La superficie de terrain constructible allouée à chaque commune prendra en compte le chiffre avéré des habitations vacantes. Viendra sans doute le jour où ces bâtiments seront la cible d'une taxe qui alourdira la charge financière pour les propriétaires afin d'inciter à la vente ou à la location.

La loi de zéro artificialisation impose également des contraintes très strictes concernant la superficie qui sera allouée à la construction de logements, de locaux professionnels, de routes, et ordonne que chaque décennie la collectivité réduit de moitié l'artificialisation du sol. En 2050 il ne pourra plus y avoir aucune construction sur un espace naturel en France. On ne sait pas encore comment la répartition sera calculée pour connaître la superficie constructible autorisée dans notre PLUi, aucune précision n'étant publiée par le gouvernement à ce jour. On sait par contre que la construction de bâtiments ne sera autorisée qu'en proximité des hameaux et du bourg, et que la densification de l'habitat est un mot-clé que nous allons devoir respecter.

Au sein de la communauté de communes, tout comme à la commission communale pour le PLUi, nous avons à cœur de protéger les valeurs de la ruralité qui nous sont si importantes, et si souvent méprisées par les décideurs et législateurs éloignés de nos réalités. Il est urgent de concilier les objectifs de sobriété foncière avec celui du développement des territoires ruraux.

Ouverture d'une librairie à Cazals

Sur la place Hugues Salel à Cazals, Marie COSSART a ouvert une librairie, *Le vent d'autan*. Franchissez le seuil, découvrez de nouveaux auteurs, consultez comme bon vous semble. Dans ce lieu convivial, vous trouverez une riche sélection de littérature d'auteurs du monde entier, un rayon jeunesse, des BD, des essais et critiques, et bien plus...

Ouvert du mardi au dimanche, n'hésitez pas à vous y arrêter.

